



Commune  
de  
FAA'A

Subdivision Administrative des Iles du Vent  
**ARRIVÉE LE**  
**26 FEV. 2018**  
N°..... FAA'A, le 20 février 2018

N° 816/2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :  
13 février 2018

Date d’Affichage :  
13 février 2018

Date de séance :  
20 février 2018

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : ..... 35  
PRESENTS : ..... 19  
PROCURATIONS : .. 04  
VOTANTS : ..... 23  
POUR : ..... 23  
CONTRE : ..... 00  
ABSTENTION : ..... 00

**Objet** : portant attribution d’une subvention au syndicat d’initiative TAARETU

*Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.*

Le Président de séance

Oscar Manutahi TEMARU

Le mardi 20 février 2018 à 9h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar Manutahi TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert	X		
VANAA Emma	X		
TEMARU Tetuahau		X	
LAURENT Victoire	X		
CERAN-JERUSALEMY André	X		
CHIN FOO Rosina	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
ZIMA Laurence	X		
MAI Gérard	X		
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon	X		
TEURU Germain		X	
LO Tai			BARFF L.
FARIUA Totoarii		X	
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana	X		
TEAUNA épouse POIA Clarisse			CHIN FOO R.
TETUANUITEFARERII Josiane		X	
TETUAITEROI Georges		X	
NIVA Pauline	X		
TARAHU Laurent		X	
ARII épouse BARFF Maimiti			APUARII L.
RUA épouse BARFF Linda	X		
TEVAEARAI Yannick		X	
BROTHERSON Moetai	X		
PARAU Heia	X		
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
TETAVAHU Célia		X	
MAAMAATUAIAHUTAPU Maurea		X	
BUTSCHER Levyn		X	
TEMAURI Jean		X	
CROLAS-MAI épouse SACHET Isabelle	X		
VANAA Elise	X		
TARAHU épouse ATUAHIVA Teura			ZIMA L.
MANUTAHU Teiva		X	



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Robert MAKER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Monsieur Roberto TERIITEHAU a ensuite exposé à l'assemblée que :

*Déclaré le 31 janvier 2003 et ayant son siège social sur la commune, le syndicat d'initiative TAARETU a pour but d'étudier et de réaliser les mesures tendant à accroître et favoriser les activités en faveur du bien-être de la population de Faa'a. Ses activités peuvent s'étendre à plusieurs domaines, notamment le sport, la jeunesse, l'éducation, la culture, le social, l'enseignement et la protection de l'environnement. Conformément à la parution au journal officiel, son bureau est composé comme suit :*

<b>Fonction</b>	<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>
Président	Victor	MAAMAATUAI AHUTAPU
Vice-présidente	Hélène	TAHARAGI
Secrétaire	Geoffroy	TIKARE
Trésorier	Walter	TUAHU
Membre	Rémi	FAATAUIRA

*Pour mémoire, TAARETU a bénéficié de subventions municipales comme suit :*

<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
29 000 000 F	28 000 000 F	29 925 000 F	30 000 000 F	30 000 000 F	35 000 000 F

*Par courrier du 11 janvier 2018, TAARETU sollicite une subvention communale de 35 000 000 F pour la réalisation de son projet annuel d'activités 2018 en lien avec le service Animation de la Ville, ainsi qu'une première enveloppe supplémentaire de 1 000 000 F pour la réalisation d'actions socio-sanitaires et une deuxième enveloppe supplémentaire de 1 935 000 F pour la réalisation du projet TUPUNA TEROMANUNAA E HAU avec le contrat de ville.*

*Après une étude technique de la demande, la commission DESC du 17 janvier 2018 rend un avis favorable quant à l'octroi d'une subvention totale de 37 935 000 F en faveur du syndicat d'initiative TAARETU, conformément au plan de financement ci-dessous :*

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en FCFP</b>	<b>%</b>
Participation des bénéficiaires	900 000	1,5%
CPS/ Affaire sociales	600 000	1%
Commune de Faa'a (ANV)	36 000 000	62,7%
Commune de Faa'a (projet Tupuna Teroma)	1 935 000	3,3%
Contrat de ville (ANV)	16 000 000	27,8%
Contrat de ville (projet Tupuna)	1 935 000	3,3%
<b>TOTAL</b>	<b>57 370 000</b>	<b>100 %</b>

*C'est l'objet du projet de délibération ci-après.*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Roberto TERIITEHAU :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** la délibération n°783/2017 du 19 décembre 2017 adoptant le budget principal de la commune de Faa'a au titre de l'exercice 2018 ;

- Vu** la convention de partenariat n°22/2008 du 15 mai 2008 entre la ville de Faa'a et le Syndicat d'initiatives TAARETU modifiée par avenant n°5 du 15 mai 2017 ;
- Vu** la décision n°5/2008 du 23 mai 2008 portant mise en place d'une convention de partenariat entre la ville de Faa'a et le Syndicat d'initiatives TAARETU ;
- Vu** l'ordre de service n°3 du 24 mars 2017 relatif à la reconduction de la convention de partenariat n°22/2008 du 15 mai 2008 ;
- Vu** le courrier du 11 janvier 2018 du syndicat d'initiative TAARETU ;
- Vu** le projet d'avenant n°6 à la convention de partenariat n°22/2008 du 15 mai 2008 ;
- Vu** le rapport de présentation ainsi que la décision prise par la commission développement éducatif, social et culturel du 17 janvier 2018 ;

*Dans sa séance du 20 février 2018 ;*

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

- Article 1<sup>er</sup>** : Une subvention de fonctionnement de trente sept millions neuf cent trente cinq mille francs (37 935 000 F CFP) est attribuée au syndicat d'initiative TAARETU.
- Article 2** : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer l'avenant n°6 à la convention de partenariat n° 22/2008 du 15 mai 2008.
- Article 3** : La dépense y afférente sera prise en charge par le budget principal de la Commune, exercice 2018, section de fonctionnement, nature 6574.
- Article 4** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 20 février 2018

Le Président de séance,

  
  
**Oscar Manutahi TEMARU**

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le **26 FEV. 2018** et affiché le **26 FEV. 2018**

**MAIRIE DE FAA'A**

**Secretariat DGS**

Reçu le

**26 FEV. 2018**

N° chrono : .....